

**ORDONNANCE N° 08/043 DU 28 MAI 2008 APPROUVANT L'ACCORD DE
FINANCEMENT/DON ADDITIONNEL N° H345-DRC CONCLU EN DATE DU 31 JANVIER 2008
ENTRE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) ET LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO DANS LE CADRE DU PROJET MULTISECTORIEL D'URGENCE
DE REHABILITATION ET DE RECONSTRUCTION (PMURR)**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 79, 213, 214 et 221 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi financière n° 83-003 du 23 février 1983, spécialement en ses articles 9 et 17 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Accord de Financement/Don additionnel n° H345-DRC conclu en date du 31 janvier 2008 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République Démocratique du Congo dans le cadre du Projet Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR) ;

Sur proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ORDONNE :

Article 1^{er}

Est approuvé l'Accord de Financement/Don additionnel n° H345-DRC conclu en date du 31 janvier 2008 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République Démocratique du Congo pour un montant de USD 12.000.000.

Article 2 :

La présente Ordonnance entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 28 mai 2008

Joseph KABILA KABANGE

Antoine GIZENGA
Premier Ministre

**Pour copie certifiée conforme à l'original
Le 28 mai 2008**

Le Cabinet du Président de la République

Raymond TSHIBANDA N'TUNGAMULONGO
Directeur de Cabinet